



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION
POSTES – Comptable Enseigne

COM

DÉCEMBRE/JANVIER 2012 • Codes A, C et P

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

DCELP :

FO COM REÇUE

LE 9 DÉCEMBRE 2011

La réorganisation de la Direction de la Comptabilité Enseigne de La Poste depuis 2009 consistant à passer de 97 sites à 13 sites dits « *pôles d'attraction* » laisse encore et encore des dizaines de collègues au bord de la route.

FO obtient la création de 8 antennes supplémentaires pérennes mais cela reste insuffisant.

FO revendique qu'une solution soit trouvée pour tous les collègues, sans exception !

- *par la mise en place de nouveaux sites,*
 - *par la mise en place du télétravail dans des locaux hébergeant d'autres services de La Poste.*
- La DCELP ne l'envisage pas sauf à titre exceptionnel pour des cas particuliers.

La seule proposition faite par la DCELP est de suivre son activité en rejoignant les pôles ou les antennes.

Solution non satisfaisante ! D'autant que pour le moment, la DCELP n'envisage de ne mettre en œuvre qu'une seule proposition de poste à moins de 30 kilomètres pour des raisons de contexte local.

Force Ouvrière maintient avec vigueur sa position de maintenir des sites aux endroits critiques et de formuler 3 propositions réelles dans un rayon de moins de 30 kilomètres.

Pour Force Ouvrière, il n'est pas acceptable :

- *de laisser des personnels sans poste,*
- *de ne pas reconnaître le travail et les compétences des personnels déjà démontrées par la réussite de la mise en œuvre de SAP,*
- *de mettre en place une réorganisation aussi tranchante maintenant que les processus avec SAP ont été réalisés,*
- *et dans certains sites, faire des appels à candidature et recruter des personnels n'ayant pas les connaissances et qu'il va donc, falloir former !*

PROMOTION :

- Entre le II.1 et le II.2 et également entre le III.2 et le III.3 : Pas l'ombre d'une différence sur les fiches de Poste.

FO revendique une revalorisation immédiate des II.1 en II.2 et des III.2 en III.3

- FO se félicite d'avoir été entendue sur la création d'une fiche de Poste d'Agent de Maîtrise en III.1.

FO COM demande à ce que La DCELP prenne toute la mesure des conséquences de cette nouvelle réorganisation sur tous les personnels. En effet, toutes les personnes, des agents aux cadres supérieurs qui travaillent pour la DCELP depuis tant d'années sont désemparés et inquiets quant à leur avenir.

Est-ce cela la reconnaissance ?

N'y a-t-il pas d'autres solutions que de générer souffrance et stress ?

Force Ouvrière demande à la DCELP de revoir sa copie :

- en trouvant des solutions moins radicales mais aussi moins coûteuses pour l'entreprise, comme en maintenant des sites sur une plus longue durée ;
- par respect des femmes et des hommes qui ont déjà démontré leurs capacités et leurs adaptabilités.

**FO est et sera présente à vos côtés
afin de défendre au mieux vos intérêts !**

N'hésitez pas à nous contacter : maryline.daunis@fo-com.com

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI

NON

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

**FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNIAUD
75640 PARIS CEDEX 13**

NOM :

ADRESSE :

PRÉNOM :

EMPLOYEUR :

MAIL :@.....

ÉTABLISSEMENT :

DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU :

À COMPTER DU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

À, LE

SIGNATURE